



A Recipe for a stronger

EFFAT

5th Congress Zagreb 6-7 November 2019



**Point 8 de l'ordre du jour : Motions et résolutions politiques
(Le Comité exécutif recommande l'adoption des motions suivantes)**

Motion 1 - NGG : Promouvoir et façonner une politique alimentaire durable en Europe

Motion 2 - NGG : Lutter contre le populisme et le glissement à droite en Europe

Motion 3 - NGG : Lutter contre les causes de la fuite, un partage plus équitable des charges migratoires en Europe

Motion 4 - NGG : La codétermination internationale : Renforcer les comités d'entreprise européens

Motion 5 - Les affiliés nordiques : Règlement de procédure et mandat accordé à l'EFFAT en matière d'accords d'entreprise transnationaux

Motion 6 - Comité des femmes de l'EFFAT : Renforcer le secteur du travail domestique au sein de l'EFFAT

Motion 7 – Région nordique : Sauver notre planète : Transition climatique équitable dans la chaîne d'approvisionnement alimentaire de la ferme à l'assiette

Motion 8 - Comité des jeunes

Motion 9 - Kommunal : Une vie professionnelle égale !

Motion 10 : EFFAT-Budgets 2020-2021

Motion 11 : PAC





A Recipe for a stronger

EFFAT

5th Congress Zagreb 6-7 November 2019



Motion 1 - NGG : Promouvoir et façonner une politique alimentaire durable en Europe

L'EFFAT enjoint la Commission européenne d'élaborer une politique alimentaire globale dans l'UE afin de garantir des habitudes alimentaires saines à partir d'une production alimentaire durable. L'objectif doit être de fournir aux citoyens des denrées alimentaires de qualité et sûres, de tenir compte des préoccupations des travailleurs tout au long de la chaîne de valeur et de maintenir et créer des emplois de qualité et sûrs en Europe. Outre la durabilité sociale et économique, une politique alimentaire globale met également l'accent sur la protection de l'environnement et donc sur une agriculture durable et écologiquement raisonnable. Elle devrait transmettre la valeur fondamentale de l'alimentation et de la nutrition et promouvoir des concepts nutritionnels axés sur une alimentation saine pour les citoyens. Les consommateurs doivent pouvoir accéder facilement à des aliments sûrs et produits de manière durable.

En termes économiques, la politique alimentaire des 60 dernières années est considérée comme un succès dans de grandes parties de l'Europe. La majorité de la population a accès à la nourriture à tout moment et la part moyenne des dépenses alimentaires des ménages privés dans l'UE est tombée de 30% à 15%. Outre l'augmentation des revenus, cela est également dû à la baisse des prix à la consommation. D'autre part, il n'est pas certain que les prix des denrées alimentaires reflètent pleinement les coûts de production réels. Par exemple, les études de la FAO (Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture) indiquent que tous les coûts agricoles ne sont pas pris en compte. Une politique alimentaire économiquement équitable et durable doit donc garantir une plus grande transparence des coûts. Une présentation des flux d'offre faciliterait également l'organisation de négociations transnationales et la coopération entre les syndicats membres.

La concurrence internationale dans l'industrie alimentaire s'est accrue et crée un déséquilibre des forces dans la chaîne d'approvisionnement alimentaire, par exemple entre les producteurs et le commerce ; deux gagnants de cette politique sont avant tout les multinationales et certains acteurs du commerce alimentaire européen de détail. L'orientation stratégique des entreprises alimentaires est fortement influencée par une économie à court terme. Ils s'adressent principalement à leurs actionnaires, aux investisseurs potentiels et aux analystes. La maximisation des rendements est une priorité absolue. Cette logique d'action se fait souvent au détriment des salariés et de la volonté d'investir. L'EFFAT s'oppose aux objectifs de rendement poussés par les marchés financiers. Les bons rendements devraient être le résultat d'une gestion durable, et non leur moteur.

Dans certaines parties de l'Europe, la concurrence dans le commerce de détail des produits alimentaires est fortement influencée par les prix à la consommation. La distribution alimentaire exerce une pression sur les entreprises de production et donc sur les conditions de travail et la rémunération des salariés. En outre, la chute des prix et la tendance à la surproduction favorisent le gaspillage alimentaire. Alors que l'on estime que les consommateurs des pays dits en développement gaspillent 8 % des denrées alimentaires, c'est le cas dans l'UE pour environ un tiers des achats alimentaires. Le projet "Fusions" financé par l'UE estime que 88 millions de tonnes de denrées alimentaires sont détruites chaque année dans l'UE, pour un coût de 143 milliards d'euros. L'EFFAT appelle donc à une politique alimentaire durable, avec des mesures appropriées contre le gaspillage alimentaire et une feuille de route pour une Europe économe en ressources.

L'industrie alimentaire en Europe est un secteur important en termes de chiffre d'affaires et de nombre de salariés. Le secteur alimentaire de l'UE emploie 4,25 millions de personnes, réalise un chiffre d'affaires de 1.098 milliards d'euros, consacre 2,5 milliards d'euros à la recherche et





A Recipe for a stronger



5th Congress Zagreb 6-7 November 2019



au développement et génère un excédent de 25,2 milliards d'euros grâce au commerce des produits alimentaires transformés. Malgré l'énorme importance économique de l'alimentation pour l'économie de l'UE, il n'existe actuellement aucun concept central pour une politique alimentaire européenne. La politique alimentaire doit se concentrer sur la production d'aliments de qualité grâce à l'innovation, à un bon travail et à des travailleurs hautement qualifiés. La production alimentaire doit devenir « meilleure au lieu d'être moins chère ». La bonne nourriture a son prix. Une politique alimentaire du XXI^e siècle doit donc répondre à un large éventail d'exigences : Ce défi rend donc nécessaire d'aligner la production alimentaire industrielle sur le principe directeur de la durabilité globale. Cette dernière englobe les dimensions sociales, économiques et écologiques tout au long de la chaîne de valeur. Une politique alimentaire globale doit garantir que tous les acteurs de la chaîne d'approvisionnement alimentaire, tant dans l'UE que dans les pays tiers, reçoivent des salaires équitables.

L'accès à l'eau potable salubre fait partie d'une politique alimentaire écologiquement durable et équitable et d'une vision globale de la nutrition. Le droit à l'eau est un droit humain, mais l'accès à l'eau n'est pas garanti à tous, même dans les pays de l'UE. C'est pourquoi nous demandons la mise en œuvre de l'initiative citoyenne européenne *right2water*, qui exclut la privatisation de l'approvisionnement en eau potable et oblige les États membres à garantir l'approvisionnement en eau, notamment pour les groupes défavorisés de la population.

Une politique alimentaire globale de la part de la Commission européenne devrait rassembler toutes les dimensions de la durabilité en vue de mettre en œuvre les objectifs de durabilité et de développer des positions sur les différents piliers d'un système alimentaire, équitable dans son ensemble, avec des objectifs égaux :

- une répartition équitable des salaires et des revenus, la santé et la sécurité au travail et des conditions de travail socialement sûres,
- une agriculture écologiquement durable (réforme de la PAC, développement accéléré de modèles de production durable, revenus adéquats pour les agriculteurs, biens publics pour l'argent public, bien-être animal),
- le développement territorial/développement rural équilibré (Cork 2.0),
- la transformation durable (modification des recettes de produits),
- l'économie circulaire (efficacité des ressources, gaspillage des matières premières et des aliments, efficacité énergétique),
- la consommation alimentaire durable (choix d'aliments qui protègent la santé et l'environnement, leadership dans la vente au détail),
- les implications culturelles (identité régionale ou locale),
- la santé, la nutrition (nutrition plus saine, sécurité alimentaire),
- la protection de l'environnement (sols, biodiversité, qualité de l'eau et de l'air),
- l'éducation (scolarité, valeur des aliments, comment cuisiner, qu'est-ce que la bonne nourriture),
- le commerce, y compris le commerce international (pratiques commerciales plus équitables dans la chaîne d'approvisionnement alimentaire, souveraineté alimentaire),
- le développement (politique de développement cohérente).

Une conférence sur la politique alimentaire devrait être organisée pour une large discussion au sein des syndicats membres de l'EFFAT.





A Recipe for a stronger



5th Congress Zagreb 6-7 November 2019



Motion 2 - NGG : Lutter contre le populisme et le glissement à droite en Europe

Depuis l'avènement de la politique économique et sociale néolibérale, mais au plus tard depuis le milieu des années 1990, un mouvement radical de droite de plus en plus fort se développe en Europe. Il se présente sous différentes formes : En tant que mouvement d'extrême droite, il s'oppose à la démocratie sociale et libérale et à ses valeurs fondamentales de liberté, d'égalité, d'individualisme et de pluralisme. La droite populiste est basée sur le mythe d'une nation ethnique ou homogène. Sous une forme intensifiée, la droite raciste établit des critères spécifiques d'exclusion ethnique, culturelle, religieuse ou sexuelle dans la construction d'appartenances nationales.

Dans de nombreux pays européens, les acteurs de la *droite populiste* en particulier exercent désormais une influence politique et sociale. Bien que la *droite populiste* agisse sous le manteau du « conservateur bourgeois », en examinant de plus près ses arguments, on constate que ses objectifs sont similaires à ceux d'autres groupes de la droite radicale : L'abolition des droits fondamentaux des dissidents, l'inégalité de traitement des personnes sur la base d'ascendances ethniques et religieuses, la fomentation des peurs existentielles et l'érosion de l'État constitutionnel démocratique. En particulier, le fait que la *droite populiste* est maintenant utilisée pour obtenir des majorités parlementaires ou former des coalitions gouvernementales démontre la nécessité de contre-mesures à prendre par la société.

Les syndicalistes savent de par leur histoire que la codétermination et la participation des travailleurs dépendants à la prise de décision politique nécessitent un ordre démocratique. Des efforts doivent donc être consentis, de concert avec toutes les forces démocratiques pluralistes, pour s'opposer activement à la droite radicale.

Dans le cadre de leur travail de sensibilisation et de formation au sein des entreprises, des comités et à l'occasion d'événements ainsi que dans un contexte sociétal, l'EFFAT et ses syndicats membres vont :

- soutenir les parlements et les gouvernements démocratiquement élus en Europe malgré toutes les critiques substantielles et factuelles, pour garantir, respecter et sauvegarder la démocratie pluraliste,
- Mettre constamment en évidence et rendre publiques les contradictions avec les valeurs et les positions syndicales dans les opinions, les actions politiques et les programmes des partis et des organisations de la droite populiste,
- Offrir des séminaires et des formations pour les multiplicateurs et les responsables du mouvement syndical international,
- soutenir de manière accrue les initiatives et activités de la CES, de l'UITA et d'autres organisations syndicales, et développer la coopération et la collaboration avec d'autres ONG démocratiques,
- sensibiliser l'opinion publique par le biais d'actions et d'événements communs dans toute l'Europe.





A Recipe for a stronger

EFFAT

5th Congress Zagreb 6-7 November 2019



Motion 3 - NGG : Lutter contre les causes de la fuite, un partage plus équitable des charges migratoires en Europe

Depuis de nombreuses années, le nombre de migrants dans le monde n'a cessé d'augmenter. Selon le HCR, l'organisation d'aide aux réfugiés des Nations Unies, près de 70 millions de personnes fuyaient à la fin de 2017. La plupart d'entre eux sont des réfugiés à l'intérieur de leurs frontières nationales ou sont accueillis par les pays voisins. Fin 2017, l'Europe avait accueilli 2,6 millions de réfugiés et 4 millions de personnes étaient hébergées rien qu'en Turquie.

Les causes de fuite sont multiples. Les guerres, les expulsions contraires au droit international, la perte des moyens de subsistance due aux catastrophes naturelles et au changement climatique, mais surtout les effets de la politique néolibérale de développement et commerciale poussent les gens à fuir la misère.

Les Accords de partenariat européen (APE), accords financés par l'UE sur les zones de libre-échange entre l'UE et les 78 pays ACP (pour la plupart d'anciennes colonies européennes en Afrique, dans les Caraïbes et dans le Pacifique Sud) sont l'une des raisons pour lesquelles les structures existantes sur le terrain sont détruites et des dépendances créées. La privatisation, la déréglementation et les obligations douanières imposées par les APE entraînent la perte de moyens de subsistance et d'emplois. Elle oblige les marchés africains à s'ouvrir presque totalement - jusqu'à 83% - aux produits européens sans protection tarifaire. Un désastre pour l'économie locale. L'UE souhaite que les marchés africains soient ouverts aux exportations illimitées et que l'accès aux matières premières telles que le pétrole, le bois, les métaux et les terres dites rares soit garanti. L'Union européenne souhaite également consacrer les droits de propriété intellectuelle dans les APE. Toutefois, le plus gros problème est peut-être que l'accès à des marchés publics lucratifs et la libéralisation de la concurrence ont déjà été ou seront en partie fixés dans les traités APE.

Les dépenses de défense de trois États membres (Royaume-Uni, France et Allemagne) représentent déjà 60 % des dépenses de l'UE-28, et seraient plus utiles si elles portaient sur l'action sociale, l'investissement dans l'avenir et l'intégration des réfugiés.

Les députés ont appelé les États membres à consacrer 2% de leur PIB à la défense. Jusqu'à présent, seules la Grèce, l'Estonie et le Royaume-Uni l'ont mis en œuvre.

L'UE s'est fixé pour objectif de fournir collectivement une aide au développement de 0,7 % du revenu national brut d'ici 2015 et un objectif intermédiaire de 0,56 % du produit intérieur brut d'ici 2010. Cet objectif n'a été atteint que parce que l'augmentation du nombre de réfugiés ces dernières années a contraint les États membres européens à dépenser davantage. Ces mouvements de réfugiés ne diminueront pas. Selon le HCR, 20 millions de jeunes par an entreront sur le marché du travail dans les seuls pays africains en raison des changements démographiques. A défaut de s'attaquer sérieusement aux problèmes structurels sur le terrain, ces jeunes continueront à venir en Europe pour survivre.

L'EFFAT a été l'une des premières organisations faitières européennes à militer sans relâche pour une lutte efficace et véritable contre les causes de fuite.

L'EFFAT continuera à travailler avec ses syndicats membres dans les institutions européennes pour s'assurer que

- les pays dits en développement soient traités équitablement dans les accords de libre-échange faisant partie des accords de partenariat économique (APE) et que ces pays aient un accès adéquat aux marchés européens sans conditions néolibérales,





A *Recipe* for a stronger



5th Congress Zagreb 6-7 November 2019



- canaliser des investissements européens supplémentaires dans le développement d'une chaîne de production et de valeur globale au sein des pays dits en développement, et pas seulement dans des projets individuels pour permettre à ces pays de construire leur propre économie,
- des investissements européens supplémentaires soient consacrés au développement des systèmes éducatifs et à la formation professionnelle locale,
- des investissements européens supplémentaires iront de plus en plus vers les pays particulièrement touchés par le changement climatique,
- l'excédent d'exportation généré profite également à ces pays, entre autres par le biais d'investissements,
- la distribution des réfugiés ne soit pas seulement limitée à quelques États membres comme l'Italie, l'Espagne, etc.





A Recipe for a stronger



5th Congress Zagreb 6-7 November 2019



Motion 4 - NGG : La codétermination internationale : Renforcer les comités d'entreprise européens

Le nombre croissant d'entreprises transnationales opérant dans les secteurs de l'alimentation et de l'hôtellerie détermine le fait que NGG ainsi que les autres organisations membres de l'EFFAT ou les comités d'entreprise nationaux rencontrent toujours les représentants locaux de la direction sans pouvoir décisionnel ultime. Les contacts nationaux de gestion deviennent moins efficaces et il est donc nécessaire de renforcer la coopération internationale. Il est donc nécessaire d'améliorer les structures de travail et de codétermination dans les entreprises européennes et mondiales.

Alors qu'au niveau allemand, les possibilités de codétermination soutiennent le travail du comité d'entreprise, elles sont actuellement peu utiles au niveau européen. Dans de nombreux cas, la création de comités d'entreprise européens est retardée et partiellement empêchée. Si les comités d'entreprise européens sont établis avec succès, ils rencontrent souvent d'autres obstacles sur la voie d'un travail régulier et réussi des comités d'entreprise et des syndicats.

EFFAT continuera à travailler avec la CES et ses affiliés pour améliorer la directive sur les comités d'entreprise européens.

En particulier, nous demandons:

- Des possibilités juridiques plus efficaces et plus rapides d'établir des comités d'entreprise européens (CEE),
- De véritables droits de codétermination pour les comités d'entreprise européens en matière économique et sociale, et pas seulement des droits à l'information et à la consultation,
- Renforcer les droits à l'information et à la consultation en précisant que ni le droit des sociétés ni le droit du marché des capitaux ne priment sur les droits des comités d'entreprise et des travailleurs européens,
- Une protection juridique réelle, rapide et efficace pour faire respecter les droits à l'information, à la consultation et à la participation,
- Une forte protection contre le licenciement pour les comités d'entreprise européens doit être ancrée dans la directive sur les comités d'entreprise européens,
- Des dispositions en matière de congé ou de libération pour les comités d'entreprise européens, telles qu'elles figurent par exemple dans les règles de la loi allemande sur la constitution des comités d'entreprise,
- Organisation indépendante de réunions et de structures de travail en Europe,
- Le droit à une formation indépendante initiale et continue de comité d'entreprise (y compris dans les langues étrangères requises), fournie par l'entreprise, sur des questions sociales, juridiques et interculturelles,
- Le droit des FSE de désigner au moins un coordinateur syndical dans tous les CEE
- Le droit à l'assistance du personnel sous forme d'assistants.

A l'avenir, EFFAT doit assumer un rôle de coordination plus important dans la lutte contre le capital international et doit être renforcée en tant que point de contact pour les syndicats membres en Europe. Dans ses activités, EFFAT soutiendra la représentation des intérêts syndicaux et la coordination de la solidarité entre ses syndicats membres. A cette fin, les





A *Recipe* for a stronger



5th Congress Zagreb 6-7 November 2019



structures de travail de l'EFFAT doivent être adaptées en vue d'une meilleure coordination et d'une réflexion holistique tout au long de la chaîne alimentaire.

EFFAT utilisera le dialogue social européen comme plate-forme contre les approches politiques néolibérales des entreprises et de la Commission européenne.

EFFAT plaidera en faveur de normes minimales européennes et de droits de codétermination et entamera une discussion sur la coordination de la politique européenne de négociation collective avec les syndicats membres. En outre, EFFAT travaillera plus étroitement avec l'UITA pour établir des structures de travail mondiales, des accords-cadres internationaux et des comités d'entreprise mondiaux.





A Recipe for a stronger



5th Congress Zagreb 6-7 November 2019



Motion 5 - Les affiliés nordiques : Règlement de procédure et mandat accordé à l'EFFAT en matière d'accords d'entreprise transnationaux

Les affiliés nordiques de l'EFFAT proposent la motion suivante au prochain Congrès de l'EFFAT à Zagreb les 6 et 7 novembre 2019.

Règlement de procédure et mandat accordé à l'EFFAT en matière d'accords d'entreprise transnationaux

Dans les Statuts actuels de l'EFFAT, l'article 4 – *Rôle de l'EFFAT* – stipule comment l'EFFAT peut *négoier au nom de ses organisations membres dans le cadre du dialogue social et/ou dans les négociations transnationales avec les entreprises.*

C'est une responsabilité importante et cruciale pour laquelle les organisations affiliées ont confié à l'EFFAT un mandat d'action. Les organisations membres de l'EFFAT viennent de différents pays d'Europe avec des traditions et des procédures bien diverses régissant et définissant les conditions minimales sur le marché du travail. Dans le modèle nordique du marché du travail, la majorité des questions sont régies par des conventions collectives sectorielles entre les partenaires sociaux. Dans d'autres pays, les conventions collectives d'entreprise sont la règle, tandis que dans d'autres encore, c'est la législation nationale qui détermine les conditions minimales sur le marché du travail.

Quel que soit le modèle utilisé, les conditions minimales de travail varient considérablement d'une région à l'autre de l'Europe. Par conséquent, les exigences et les besoins des organisations membres de l'EFFAT en matière d'amélioration des conditions minimales ne sont pas les mêmes.

Si l'EFFAT participera à la négociation d'accords d'entreprise transnationaux au nom de ses organisations membres, il est important de garantir un processus de négociation transparent basé sur une consultation extensive, où les travailleurs et syndicats concernés peuvent influencer l'issue.

Par conséquent, le Congrès de l'EFFAT propose de prendre les mesures suivantes :

- 1) Le Congrès ajoute le paragraphe suivant à l'article 17 (Devoirs du Comité Exécutif) dans les Statuts : **adopter une procédure de négociation des Accords d'Entreprise Transnationaux (TCAs)**
- 2) Le Congrès charge le Comité exécutif d'adopter à l'unanimité des règles de procédure claires et transparentes pour les accords d'entreprise transnationaux qui déterminent le processus, les conditions nécessaires, la portée, les limites, le mandat, la participation, la mise en œuvre et la ratification.

Au nom des organisations affiliées nordiques :

Kristjan Bragason, Secrétaire général NU HRCT

Henri Lindholm, Secrétaire général NU LIVS

Peter K. Holm, Chef de groupe pour le secteur vert nordique





A Recipe for a stronger



5th Congress Zagreb 6-7 November 2019



Motion 6 - Comité des femmes de l'EFFAT : Renforcer le secteur du travail domestique au sein de l'EFFAT

Le Congrès de l'EFFAT charge le Comité exécutif de l'EFFAT d'élaborer, sans délai, un plan de mise en œuvre pour donner la priorité au secteur du travail domestique pour les cinq prochaines années.

- Les travailleuses domestiques seront mentionnées dans les statuts de l'EFFAT comme un secteur nécessitant une attention particulière, en vue de développer une structure plus sectorielle.
- L'objectif est de soutenir les affiliés de l'EFFAT dans leurs efforts pour mieux organiser les travailleurs domestiques, dont de nombreux migrants, et pour représenter les intérêts des travailleuses domestiques au niveau européen.
- L'EFFAT sera le moteur de la mise en place d'un Comité de liaison des travailleuses domestiques avec d'autres fédérations syndicales européennes dont les organisations membres organisent également les travailleurs domestiques, telles que la Fédération syndicale européenne des services publics (EPSU/FSESP) et UNI Europa, l'Union européenne des travailleurs des services.
- Un groupe de travail sera établi entre l'EFFAT, l'UITA et la Fédération internationale des travailleuses domestiques (IDWF), afin de clarifier les relations interorganisationnelles, ce qui inclut une compréhension claire des rôles et responsabilités de chacune des organisations impliquées.

Justification

Le travail domestique est un secteur qui relève clairement de la compétence de l'EFFAT.

Le travail domestique est un secteur en pleine croissance dans toute l'Europe. Le vieillissement de la population et l'augmentation de la participation des femmes au marché du travail sont les principaux facteurs à l'origine de ce phénomène. On estime que 5 millions d'emplois supplémentaires pourraient être créés dans le secteur au cours des prochaines années¹.

Les services aux personnes et aux ménages représentent actuellement 8 millions d'emplois dans l'UE, soit 4% de l'emploi total. Parmi eux, plus de 50% sont des travailleuses domestiques migrants (avec ou sans papiers). En comparaison : le secteur de l'hôtellerie représente 5% de l'emploi total, l'agriculture 4,4%.

91 % des travailleurs des services aux personnes et aux ménages sont des femmes. Dans l'UE, une femme sur 13 travaille dans le secteur des services de santé publique, ce qui représente 7,5% de l'emploi total des femmes.

Les estimations montrent que 70% du travail domestique est effectué par des travailleurs non déclarés (emploi informel). Compte tenu de la nature informelle actuelle du travail et des besoins supplémentaires estimés de services aux personnes et aux ménages à l'avenir, il devient évident qu'il existe un énorme potentiel d'emploi, et donc une responsabilité pour les syndicats d'organiser les travailleurs et de garantir un travail décent dans ce secteur.

¹ Tous les chiffres relatifs au travail domestique dans ce document sont basés sur le « PHS Industry Monitor », avril 2018 (http://www.efsi-europe.eu/fileadmin/MEDIA/publications/2018/PHS_Industry_monitor_April_2018.pdf), publié par la Fédération européenne des services aux particuliers (EFSI). Nous nous alignons sur la méthodologie utilisée par l'EFSI pour ce rapport. Les données statistiques sont basées sur la NACE (statistiques européennes), la CITP (classification internationale type des emplois), les chiffres de la Fédération européenne des industries propres (FENI), les enquêtes sur les forces de travail de l'Union européenne (EFCL), les enquêtes Eurofound et Eurobaromètre et les données publiées par l'OCDE.





A Recipe for a stronger



5th Congress Zagreb 6-7 November 2019



Le travail domestique - une catégorie intersectorielle

Le travail domestique est défini dans la Convention 189 de l'OIT comme « le travail qui est effectué dans ou pour un ou plusieurs ménages ».

L'une des difficultés rencontrées par les syndicats pour entrer en contact avec les travailleuses domestiques est la diversité des métiers qu'ils exercent. La caractéristique déterminante du travail domestique n'est pas un secteur professionnel, mais plutôt le lieu de travail, à savoir le ménage privé.

Les employés de maison peuvent faire le ménage, cuisiner, faire les courses pour une famille ou s'occuper d'enfants ou de personnes âgées, par exemple. Les travailleuses domestiques peuvent être employées directement par un ménage privé ou par l'intermédiaire d'une agence, soit par un employeur public ou privé, et ils peuvent travailler pour un seul employeur ou bien avoir plusieurs relations de travail.

Dans le contexte européen, le travail domestique est souvent appelé « services aux personnes et aux ménages ». Nous utilisons les termes de façon interchangeable, en tenant compte de la diversité des professions et des tâches accomplies dans une maison privée.

Compte tenu de ce qui précède, il est indispensable de créer un comité de liaison européen pour le travail domestique.

Historique du travail de l'EFFAT sur les travailleuses domestiques 2009-2019 et leçons apprises

Les « travailleuses domestiques » sont un point standard à l'ordre du jour des réunions du Comité des femmes de l'EFFAT, du Comité de gestion de l'EFFAT et du Comité exécutif de l'EFFAT depuis 2009.

Les points saillants de l'engagement de l'EFFAT en ce qui concerne les travailleuses domestiques ont été les suivants :

- Depuis 2009, l'EFFAT a joué un rôle déterminant dans le soutien aux travailleuses domestiques en organisant et en soutenant le plaidoyer pour la ratification de la Convention C 189 de l'OIT et les droits des travailleuses domestiques en général, au sein des institutions européennes.
- EFFAT et ses affiliés ont participé activement à un projet OIT-CES-EFFAT sur les travailleuses domestiques en 2011-2012.
- Le projet européen de l'EFFAT « Promouvoir les relations industrielles dans le secteur du travail domestique en Europe » (2014-2015) a produit pour la première fois un aperçu des lois, réglementations et conventions collectives applicables aux travailleuses domestiques en Europe. Il a également documenté la manière impressionnante dont les travailleuses domestiques s'organisent dans divers pays européens, avec le soutien des affiliés de l'EFFAT dans la plupart de ces pays.
- Plusieurs initiatives au niveau européen qui ont abouti à des rapports sur des problèmes spécifiques des travailleuses domestiques ont été soutenues par l'EFFAT, par exemple en fournissant des informations, en donnant des commentaires sur les projets de versions, etc.²
- EFFAT a représenté les travailleuses domestiques à la [Plate-forme européenne de lutte contre le travail non déclaré.](#)

² Voir annexe 2





A Recipe for a stronger

EFFAT

5th Congress Zagreb 6-7 November 2019



- Lors du dernier Congrès de l'EFFAT en 2014, une motion a été adoptée à l'unanimité pour créer une « plate-forme pour les travailleuses domestiques » dans l'EFFAT. En plus du point standard « travailleuses domestiques » de l'ordre du jour des organes directeurs de l'EFFAT (voir ci-dessus), il a été possible d'auto-organiser trois réunions d'une journée sur les travailleuses domestiques : le 19 avril 2017, le 24 avril 2018 et le 29 avril 2019. La réunion de 2018 était la réunion régionale officielle de l'IDWF Europe pour préparer le Congrès de l'IDWF en novembre 2018, y compris les élections des représentants européens au Comité exécutif de l'IDWF. D'autres affiliés de l'EFFAT y ont participé en tant qu'invités.
- Actuellement, EFFAT s'engage activement dans un projet européen plus large « Advancing Personal and Household Services (Ad-PHS) » au titre de la ligne budgétaire de l'UE « Promotion des coopératives de travailleuses domestiques et des systèmes de chèques services », conjointement avec six autres partenaires.

La liste des activités montre que l'EFFAT a mené un nombre impressionnant d'activités en ce qui concerne les travailleuses domestiques (voir liste détaillée en annexe 1). Il fonctionne - de facto - déjà en tant que Secrétariat européen pour les travailleurs domestiques.

Le projet de l'UE « Promouvoir les relations industrielles dans le secteur du travail domestique en Europe » (2014-2015) a contribué à réunir les organisations membres lors des réunions du Comité directeur du projet et a montré que l'EFFAT doit être considérée comme la fédération syndicale européenne qui couvre principalement ce secteur.

Malgré les nombreux résultats positifs de ces efforts, il est juste de dire que certaines des activités auraient nécessité une attention et un suivi plus approfondis. Par exemple, la campagne européenne « My Fair Home Campaign », qui soutient la campagne initiée à l'origine par la Fédération internationale des travailleuses domestiques (IDWF), n'a pas donné les résultats attendus faute de temps et de ressources.

En outre :

- Les réunions auto-organisées n'étaient pas accessibles à tous ceux qui auraient été intéressés, en raison des ressources limitées, par exemple en ce qui concerne l'interprétation (qui était également auto-organisée).
- De nombreuses activités ont été initiées par d'autres organisations (projets, conférences, rapports, etc.) auxquelles l'EFFAT a contribué. Cela devait s'ajouter à la charge de travail déjà lourde du Secrétariat de l'EFFAT en charge du secteur du tourisme et de l'égalité des sexes.
- Les différents rapports officiels au niveau européen (voir annexe 2) constituent une bonne base pour tenir les décideurs politiques responsables de ce qu'ils ont convenu, mais jusqu'à présent, faute de ressources, il n'a pas été possible d'organiser un suivi.
- C'est également vrai pour toutes les autres activités, qui comprennent, par exemple, un meilleur échange d'information et de connaissances entre les affiliés, ce qui se traduit par de meilleures stratégies d'organisation et de plaidoyer. Jusqu'à présent, peu d'initiatives proactives ont pu être prises, ce qui aurait permis d'améliorer les politiques et les structures de représentation des travailleuses domestiques au niveau européen.
- La plus grande lacune est le manque de ressources pour recruter de nouveaux affiliés potentiels. Les travailleuses domestiques migrants s'organisent souvent en groupes d'entraide et/ou en ONG et auraient besoin d'aide pour s'intégrer aux structures syndicales. De nombreux syndicats en Europe ont effectivement organisé les travailleuses domestiques migrants, y compris les travailleurs sans papiers. Tirer les leçons de ces





A Recipe for a stronger



5th Congress Zagreb 6-7 November 2019



expériences conduirait très probablement à une plus grande syndicalisation des travailleuses domestiques migrants aux niveaux local, national et européen.

La collaboration entre les syndicats et au-delà - un élément essentiel dans l'organisation des travailleuses domestiques

En raison de la complexité décrite ci-dessus, les syndicats ont commencé à collaborer sur tous les aspects du travail domestique.

Collaboration au niveau européen

En fait, le nouveau projet européen Ad-PHS, qui a débuté en 2018, vise à rassembler les différents acteurs, les organisations patronales et syndicales, ainsi que ce qu'on appelle l'« économie sociale » pour améliorer la collaboration. L'objectif principal du projet est de créer une plate-forme européenne dans laquelle tous les acteurs impliqués collaboreront en permanence dans le domaine des services aux personnes et aux ménages. Un Comité de liaison européen de tous les syndicats qui organisent les travailleuses domestiques semble être une conséquence logique afin d'unir leurs forces et de maximiser l'impact pour garantir les droits des travailleurs domestiques.

Collaboration au niveau international

L'UITA soutient l'organisation internationale des travailleuses domestiques depuis le tout début. En fait, sans le soutien inconditionnel de l'UITA, il aurait été très difficile, voire impossible, de créer une Fédération internationale des travailleuses domestiques (IDWF). De nombreux membres de l'EFFAT, qui s'engagent dans la syndicalisation des travailleurs domestiques, jouent également un rôle important au niveau international.

Afin de tenir compte de la nature intersectorielle des services aux personnes et aux ménages - et de la pertinence croissante dans une économie mondiale - les Fédérations syndicales internationales (FSI) et la Confédération syndicale internationale (CSI) ont créé un groupe de travail mondial sur les soins avec toutes les FSI sectorielles concernées afin d'accroître la collaboration entre elles.

Conclusion

Malgré la bonne collaboration qui existe déjà, il existe un fossé au niveau européen en ce qui concerne la représentation des travailleurs domestiques. Le travail domestique est un secteur qui relève clairement de la compétence de l'EFFAT. Il est nécessaire de créer une plate-forme institutionnalisée au niveau européen - une « force motrice » dans un processus de renforcement de l'engagement syndical dans le secteur du travail domestique. L'EFFAT est bien placée pour prendre la tête de cette entreprise.

Cela est d'autant plus important que la majorité de la main-d'œuvre est - encore - informelle (travail non déclaré), ce qui signifie qu'il est urgent d'agir pour mettre en œuvre les réglementations du travail existantes pour les travailleuses domestiques et d'ouvrir les portes des syndicats afin que les travailleuses domestiques soient représentées et aient une voix. Une attention particulière doit être accordée à l'organisation des travailleuses domestiques migrantes, qui constituent la majorité de la main-d'œuvre.

EFFAT serait beaucoup mieux positionné dans le dispositif décrit ci-dessus si elle s'engageait dans une approche qui va au-delà d'une intervention et d'un soutien « ad hoc ». Jusqu'à présent, il n'a pas été possible d'élaborer une approche globale de manière structurelle.

Les leçons de l'histoire de l'EFFAT en ce qui concerne les travailleuses domestiques et l'évolution récente de l'engagement syndical intersectoriel montrent qu'il est urgent de prendre un engagement politique à l'égard des travailleurs domestiques, ce qui se traduit également par la fourniture de ressources.





A Recipe for a stronger

EFFAT

5th Congress Zagreb 6-7 November 2019



Mise en œuvre de la motion

Le Comité exécutif de l'EFFAT nouvellement élu devra prendre les mesures suivantes pour mettre en œuvre la motion :

- a) contacter d'autres fédérations syndicales européennes dont les organisations membres organisent les travailleuses domestiques et créer un Comité européen de liaison sur les travailleuses domestiques ;
- b) établir un groupe de travail, composé de l'EFFAT, de l'IDWF et de l'UITA, pour clarifier les relations interorganisationnelles ;
- c) fournir des ressources pour la mise en œuvre de la motion qui soient adéquates et conformes aux dispositions pour les autres secteurs de l'EFFAT.

Annexe 1

Activités de l'EFFAT sur les travailleurs domestiques 2009 – 2018

10/2009	<ul style="list-style-type: none"> • Congrès de l'EFFAT Berlin : manifestation parallèle sur les travailleurs domestiques, organisée conjointement avec Justice et Paix, Allemagne
Depuis 2009	<ul style="list-style-type: none"> • Les travailleuses domestiques à l'ordre du jour de chaque réunion du <ul style="list-style-type: none"> - Comité des femmes de l'EFFAT - Présidium de l'EFFAT - Comité exécutif de l'EFFAT
2010-2012	<ul style="list-style-type: none"> • EFFAT a soutenu le processus de l'OIT et a envoyé régulièrement des circulaires sur les mises à jour. • Le Comité exécutif de l'EFFAT a approuvé les plaidoyers de l'IDWN, de l'UITA et du Comité des femmes de l'EFFAT en exhortant les affiliés à pousser leurs gouvernements à soutenir le processus de l'OIT (qui a abouti à la C 189) et après 2011 à pousser les gouvernements à la ratification • Plusieurs discussions internes sur la manière d'intégrer les travailleuses domestiques dans le travail de l'EFFAT
2012	<ul style="list-style-type: none"> • Projet conjoint OIT / CES / EFFAT « Travail décent pour les travailleuses domestiques dans les États membres de l'UE ». <ul style="list-style-type: none"> - Ateliers régionaux à Berlin, Dublin et Madrid - Conférence finale à Turin - Rapport final
11/2014	<ul style="list-style-type: none"> • Recommandation du Congrès de l'EFFAT « Un travail décent pour les travailleuses domestiques »
1/2014 – 2/2015	<ul style="list-style-type: none"> • Projet EFFAT « Promouvoir les relations industrielles dans le secteur du travail domestique en Europe » <ul style="list-style-type: none"> - 4 Réunions du Comité directeur du projet - Résultats: <ul style="list-style-type: none"> ○ Rapport « Promouvoir les relations professionnelles dans le secteur du travail domestique en Europe » ○ Brochure « Les travailleuses domestiques en Europe – Organisez-vous ! »





A Recipe for a stronger

EFFAT

5th Congress Zagreb 6-7 November 2019



2/2015	<ul style="list-style-type: none"> Participation à l'audition du PE sur « Les femmes employées de maison, auxiliaires de vie et gardes d'enfants dans l'union Européenne »
6/2015	<ul style="list-style-type: none"> Table ronde FES-EFFAT « Quatre ans d'adoption de la Convention de l'OIT sur les travailleuses domestiques C 189 »
3/2015 – 3/2016	<ul style="list-style-type: none"> Participation de l'EFFAT au projet européen « Pour la qualité ! - Projet européen pour la qualité des emplois et des services dans les services de services aux personnes et aux ménages » <ul style="list-style-type: none"> - Ateliers régionaux à Rome, Brighton, Vienne - Conférence finale à Bruxelles (annulée) - Rapport final, recommandations
4/2016	<ul style="list-style-type: none"> Rapport du PE « Les femmes employées de maison, auxiliaires de vie et gardes d'enfants dans l'Union Européenne » <ul style="list-style-type: none"> - EFFAT et IDWF Europe ont apporté leur contribution - vote en plénière du PE le 28/4/2016
4/2016	<ul style="list-style-type: none"> Réunion de planification stratégique de l'EFFAT - IDWF Europe sur les travailleuses domestiques : discussion sur les rôles et tâches de l'IDWF, de l'EFFAT et de leurs affiliés pour renforcer le mouvement des travailleuses domestiques en Europe
6/2016	<ul style="list-style-type: none"> Demande de financement de l'EFFAT pour le projet « Travail déclaré et décent pour les travailleuses domestiques grâce aux titres-services », en coopération avec les associations patronales européennes EFSI (European Federation for Services to Individuals) et EFFE (European Federation for Family Employment) - le projet est rejeté
6/2016	<ul style="list-style-type: none"> Soutien de l'EFFAT et de l'ACV-CSC à la campagne « My Fair Home » de l'IDWF
4/2017	<ul style="list-style-type: none"> Réunion EFFAT-IDWF sur les travailleuses domestiques en Europe <ul style="list-style-type: none"> - Discussion avec les organisations patronales EFSI (Fédération européenne des services aux particuliers) et EFFE (Fédération européenne pour l'emploi familial) <ul style="list-style-type: none"> o Suivi du projet « Travail déclaré et décent pour les travailleuses domestiques par le biais des titres-services », présenté conjointement et rejeté par l'UE en décembre 2016 o Autres domaines de coopération future - Discussion interne <ul style="list-style-type: none"> o Organiser et soutenir les travailleuses domestiques - échange entre les participants o Lancement de la campagne « My Fair Home » o Créer une coopération bilatérale plus étroite (« organisations sœurs ») o Processus normatif de l'OIT sur la « Violence au travail »
6/2017	<ul style="list-style-type: none"> Lancement par l'EFFAT de la 2^{ème} campagne « My Fair Home » - « Donner un travail décent aux travailleuses domestiques »
6/2017	<ul style="list-style-type: none"> La demande de financement de l'EFFAT pour le projet « Shaping Industrial Relations in the domestic work sector through the Use of PHS vouchers (projet SIRIUS) », en coopération avec l'EFSI, l'EFFE et l'Institute for Economics, Labour and Culture (IWAK) de Goethe University Frankfurt - le projet fut rejeté





A Recipe for a stronger

EFFAT

5th Congress Zagreb 6-7 November 2019



11/2017	<ul style="list-style-type: none"> • Adoption du projet pilote du Parlement européen « Promotion des coopératives de travailleuses domestiques et des chères-services »
12/2017 – 3/2018	<ul style="list-style-type: none"> • Mise en place d'un consortium d'acteurs européens majeurs dans le domaine des travailleuses domestiques et des soins de santé
1/2018	<ul style="list-style-type: none"> • Réunion de planification stratégique de l'EFFAT - IDWF Europe sur les travailleuses domestiques : <ul style="list-style-type: none"> - Préparation du Congrès de l'IDWF en 11/2018 - Structure d'IDWF Europe - Nouveau projet de l'UE sur les travailleurs domestiques - Débat de l'OIT sur « La violence et le harcèlement à l'égard des femmes et des hommes dans le monde du travail »
2/2018	<ul style="list-style-type: none"> • Un réseau d'ONG et de syndicats a publié : Préoccupations communes et recommandations conjointes sur le travail des migrants dans le secteur des services aux personnes et aux ménages
3/2018	<ul style="list-style-type: none"> • Plate-forme européenne de lutte contre le travail non déclaré Plénière - débat sur « Les éléments d'une approche préventive : titres-services et campagnes de sensibilisation », examen des systèmes de titres-services en Belgique, France, Italie et Autriche
4/2018	<ul style="list-style-type: none"> • Réunion EFFAT - IDWF des travailleuses domestiques : <ul style="list-style-type: none"> - Activités prévues pour 2018-2019 - Préparation du Congrès de l'IDWF, par ex. élection des représentants européens au Comité exécutif de l'IDWF, résolutions, etc.
5/2018	<ul style="list-style-type: none"> • Publication de l'appel à propositions VP/2018/013 - Projet pilote sur les services personnels et domestiques : « Promotion des coopératives de travailleuses domestiques et des chères-services »
6/2018	<ul style="list-style-type: none"> • Appel d'un réseau d'organisations de la société civile à utiliser le Pacte mondial des Nations Unies sur la migration comme une occasion de reconnaître les droits des travailleurs migrants domestiques et des travailleurs sociaux en tant que travailleurs
6/2018	<ul style="list-style-type: none"> • Soumission du projet « Advancing Personal and Household Services (Ad-PHS) »
8/2018	<ul style="list-style-type: none"> • Approbation du projet Ad-PHS
11/2018	<ul style="list-style-type: none"> • Conférence conjointe CE-BIT sur les travailleuses domestiques et la sécurité et la santé au travail
11/2018	<ul style="list-style-type: none"> • Congrès de l'IDWF
1/2019	<ul style="list-style-type: none"> • Réunion de lancement Projet Ad-PHS





A Recipe for a stronger



5th Congress Zagreb 6-7 November 2019



Annexe 2

Comité économique et social européen et Parlement européen : Rapports sur les travailleurs domestiques

Au niveau européen, le travail domestique a fait l'objet d'une série de discussions, de rapports, de prises de position, etc. Il s'agit d'une liste non exhaustive faisant référence aux documents officiels adoptés par les organes de l'UE :

- a) **Avis du Comité économique et social européen sur le thème « Développer les services à la famille pour augmenter les taux d'emploi et promouvoir l'égalité entre les femmes et les hommes au travail » (rapporteur : Béatrice OUIN ; SOC/508, adopté le 16 oct. 2014 par le CESE)**

<https://publications.europa.eu/en/publication-detail/-/publication/134aa873-9c89-11e4-872e-01aa75ed71a1/language-en>

Le rapport donne un aperçu du nombre et de la situation des travailleuses domestiques en Europe, reconnaissant le fait que la plupart d'entre eux travaillent de manière informelle dans des conditions précaires et isolées, ce qui pourrait même conduire à des conditions d'esclavage. Le rapport appelle à une réforme du secteur, par exemple en introduisant des systèmes de déduction fiscale et en professionnalisant le secteur. Il stipule également que les syndicats ont un rôle à jouer dans l'organisation du secteur.

- b) **Rapport « Les femmes employées de maison, auxiliaires de vie et gardes d'enfants dans l'Union Européenne » (Rapporteur: Kostadinka Kuneva ; A8-0053/2016, adopté au Parlement européen le 28 avril 2016)**

http://www.europarl.europa.eu/doceo/document/A-8-2016-0053_FR.html

Le rapport donne un aperçu complet des conditions de travail des travailleurs domestiques, y compris les « au pairs » et les travailleuses domestiques dans les ménages diplomatiques. Il invite la Commission à présenter une série d'instruments politiques (paragraphe 2). L'exemption des travailleuses domestiques dans la directive 89/3921/CEE sur la sécurité et la santé au travail doit être revue. C 189 doit être ratifiée par les États membres européens. Le rapport appelle en outre l'UE et ses États membres à prendre plusieurs mesures de soutien, telles que des études, des campagnes de sensibilisation et d'autres mesures proactives.

- c) **Avis sur « Les droits des prestataires de services à la personne logés à domicile » (rapporteur ; Adam Rogalewski, SOC/535. adopté par le Comité économique et social européen le 21 septembre 2016)**

<https://eur-lex.europa.eu/legal-content/EN/TXT/?uri=CELEX:52016IE0941;>

<https://www.eesc.europa.eu/fr/our-work/opinions-information-reports/opinions/les-droits-des-prestataires-de-services-la-personne-loges-domicile>

Le rapport se concentre sur un groupe spécial de travailleurs domestiques, à savoir les aides à domicile, presque tous les travailleuses domestiques migrants, qui sont parmi les plus vulnérables des travailleuses domestiques en Europe. Une attention particulière est accordée aux travailleuses domestiques sans papiers (4.3), qui sont ceux qui se voient refuser l'exercice de leurs droits - non pas de jure, mais de facto.

Pour les rapports mentionnés aux points b) et c), l'EFFAT et l'IDWF Europe ont contribué à l'élaboration des documents, qui ont été intégrés. D'une manière générale, notre approche consistait à tenir compte du fait que le travail domestique est LE secteur informel en Europe, malgré une législation souvent bonne. Par conséquent, la mise en œuvre est le défi et doit





A *Recipe* for a stronger



5th Congress Zagreb 6-7 November 2019



être une priorité. Un ensemble de politiques et de mesures de mise en œuvre sont nécessaires pour tenir compte de la diversité du secteur.





A Recipe for a stronger



5th Congress Zagreb 6-7 November 2019



Motion 7 - Région nordique : Sauver notre planète : Transition climatique équitable dans la chaîne d'approvisionnement alimentaire de la ferme à l'assiette

Le changement climatique nous affecte tous. Des vies, des moyens de subsistance et des emplois sont perdus à cause de la hausse des températures, de la désertification, de la déforestation, de la pollution et des catastrophes naturelles dans le monde entier. Malgré les nombreux rapports scientifiques décrivant cette crise multidimensionnelle, la réponse politique a été faible.

Il faut agir maintenant. EFFAT estime qu'il est de la plus haute importance de s'attaquer sans délai à l'urgence climatique. Les institutions de l'UE et les gouvernements nationaux doivent prendre les mesures nécessaires et lancer des actions concrètes pour prévenir de nouvelles catastrophes environnementales. Les effets d'un climat plus chaud affecteront durement l'Europe et ses citoyens, même si de nombreux pays européens sont à l'avant-garde de la promotion de politiques climatiques ambitieuses.

Le congrès de l'**EFFAT** exige des actions. La lutte pour sauver la planète doit être intensifiée par le changement à travers le développement de nouveaux modèles de production, de transport et de consommation plus durables. Pourtant, les objectifs climatiques fixés dans l'Accord de Paris ne seront pas atteints sans un changement politique radical.

Les secteurs de l'**EFFAT** sont parmi les secteurs qui ont le plus grand impact sur le réchauffement climatique. Dans le même temps, les effets du changement climatique sur l'ensemble de la chaîne d'approvisionnement alimentaire sont désastreux. Les emplois dans les secteurs de l'EFFAT sont menacés par le manque de vision et d'initiative des décideurs politiques.

Le défi de l'**EFFAT** consiste à faire avancer la question climatique au sens large ; sauver la planète signifie aussi lutter pour un nouveau modèle économique basé sur la durabilité, l'innovation technologique, les droits des travailleurs, la démocratie et la participation des travailleurs.

EFFAT poursuivra sa lutte contre les pratiques commerciales nuisibles à l'environnement et injustes et contre les accords commerciaux qui créent de profonds déséquilibres dans la chaîne d'approvisionnement alimentaire, peu de grandes entreprises ayant un pouvoir de négociation excessif grâce à des pratiques de production intensifiées qui mettent en danger les droits humains et les moyens de subsistance des travailleurs et des agriculteurs.

La priorité de l'**EFFAT** pour les années à venir doit être de jouer un rôle actif dans la gestion du processus de transition équitable vers une économie numérique à faible intensité de carbone tout en protégeant les intérêts des travailleurs et en favorisant la création de nouveaux emplois durables et décents dans les secteurs agricole, agroalimentaire et touristique.

EFFAT continuera à encourager les investissements dans la recherche et le développement de la production alimentaire durable, les pratiques agricoles et le





A Recipe for a stronger



5th Congress Zagreb 6-7 November 2019



tourisme par l'innovation, les nouvelles technologies, la bioéconomie et l'économie circulaire.

Pour assurer le développement continu des industries européennes de l'agriculture, de l'alimentation et du tourisme et assurer une transition équitable vers une société à faible intensité de carbone et une production alimentaire respectueuse du climat, il est important de doter les travailleurs des compétences nécessaires pour éviter une hausse du chômage. Cela n'est possible que grâce à des investissements importants dans la formation professionnelle, l'apprentissage tout au long de la vie et la requalification des compétences.

Par conséquent, le Congrès s'engage à prendre les mesures suivantes qui seront mises en œuvre au cours de la prochaine législature :

- Le travail sur le changement climatique et une transition juste sera une priorité politique pour tous les secteurs de l'EFFAT au cours de la prochaine législature.
- Le Secrétariat de l'EFFAT s'attaquera à la fois au changement climatique et favorisera une transition juste dans le dialogue social sectoriel et le travail des entreprises transnationales pour faire face aux impacts sociaux et sur l'emploi et aux pertes potentielles d'emplois.
- EFFAT encouragera les institutions européennes et les décideurs politiques au niveau national à mettre en œuvre l'accord de Paris et à convenir de stratégies prospectives durables communes pour faire face au changement climatique aux niveaux européen et mondial.
- EFFAT promouvra ses points de vue et priorités sectoriels dans le débat de la CES sur le changement climatique.
- EFFAT encouragera la production alimentaire et les pratiques agricoles durables et respectueuses du climat.
- EFFAT continuera à promouvoir un tourisme socialement responsable et durable, car il peut stimuler la croissance économique et la création d'emplois de qualité dans les zones rurales et sous-développées.
- Le Secrétariat de l'EFFAT créera des opportunités pour ses affiliés d'échanger de bonnes pratiques sur la nécessité d'une transition équitable vers des emplois respectueux du climat dans les secteurs agricole, alimentaire et touristique.
- L'élaboration des politiques et le travail seront guidés par tous les organes directeurs de l'EFFAT, y compris les assemblées sectorielles, le comité des femmes, le comité des jeunes, le comité des STN et le travail LGBTI.
- EFFAT et l'UITA doivent coordonner les politiques et le programme de travail sur le changement climatique afin de lutter pour une chaîne d'approvisionnement alimentaire respectueuse du climat de la ferme à la table.

Soumis par :

**3F, Danemark
Kommunal, Suède
NU HRCT**





A Recipe for a stronger



5th Congress Zagreb 6-7 November 2019



Motion 8 - Comité des jeunes

Les membres du Comité Jeunesse proposent une motion pour encourager l'EFFAT et ses organisations membres à intensifier leurs efforts en vue de réduire le chômage des jeunes et d'accroître la participation des jeunes aux syndicats. En particulier, le Comité Jeunesse encourage à renforcer l'outil et la disponibilité des apprentissages dans tous les secteurs en Europe pour faciliter la transition de l'éducation et de la formation vers l'emploi.

Justification de la motion

Animé par son engagement à promouvoir l'emploi des jeunes et des emplois de qualité, le comité des jeunes de l'EFFAT s'adresse au 5^{ème} Congrès de l'EFFAT, et présente la motion suivante qui le reconnaît :

- les jeunes travailleurs sont confrontés à des défis spécifiques sur le marché du travail, particulièrement vulnérables au chômage, aux mauvaises conditions de travail, aux bas salaires et au manque de protection sociale
- les jeunes sont beaucoup plus susceptibles que les personnes plus âgées de vivre dans des conditions de travail atypiques et précaires, ce qui peut conduire à des abus potentiels des droits du travail
- le peu de possibilités de formation a un impact disproportionné sur les jeunes travailleurs
- la solidarité intergénérationnelle sur le lieu de travail peut grandement contribuer à l'acquisition de compétences qui profitent à la fois aux jeunes et aux travailleurs âgés
- le chômage des jeunes dans certaines régions d'Europe de l'Est et du Sud a contraint de nombreux jeunes à quitter leur foyer pour trouver du travail, créant un déséquilibre au sein de l'Union européenne
- les jeunes travailleurs sont sous-représentés dans les syndicats européens et dans les secteurs de l'EFFAT

Activités en place

Le Comité des jeunes est conscient des actions déjà engagées par l'EFFAT en vue de renforcer l'apprentissage dans tous les secteurs de l'EFFAT, mais estime que la mise en œuvre correcte des objectifs de l'EFFAT visant à réduire le chômage des jeunes est essentielle. En particulier, il reconnaît la valeur de nombreuses initiatives au niveau du dialogue social visant à réduire le chômage en Europe, notamment :

- Engagement de l'EFFAT et de HOTREC visant à promouvoir la qualité et l'attractivité des programmes d'apprentissage comme moyen de lutter contre le chômage des jeunes et d'assurer une main-d'œuvre qualifiée pour le secteur
- Engagement de l'EFFAT FoodServiceEurope visant à renforcer la valeur et l'attrait des programmes d'apprentissage afin de faciliter l'entrée des jeunes salariés sur le marché du travail de la restauration
- Engagement de l'EFFAT FoodDrinkEurope visant à favoriser l'employabilité des jeunes dans l'industrie agroalimentaire

Au niveau des syndicats membres, le comité des jeunes reconnaît le travail de nombreux affiliés de l'EFFAT pour impliquer les jeunes générations, notamment :

- La recherche d'une plus grande participation des jeunes travailleurs dans les instances dirigeantes, par le biais d'une modification des statuts des organisations





A Recipe for a stronger



5th Congress Zagreb 6-7 November 2019



- La mise en œuvre de l'engagement de l'EFFAT en faveur de la jeunesse adopté lors du 4^{ème} congrès de l'EFFAT à Vienne en 2014, en tant qu'action concrète pour encourager l'emploi des jeunes

Néanmoins, le Comité des jeunes s'est engagé à faire en sorte que la question du chômage des jeunes ne soit pas négligée et continue d'être sérieusement prise en compte au cours du prochain mandat de l'EFFAT

Exigences

Le comité des jeunes encourage donc l'EFFAT à :

- continuer à faire du chômage des jeunes un point permanent de l'ordre du jour des réunions de l'EFFAT et du dialogue social
- continuer de placer la question de l'apprentissage en tête de l'ordre du jour politique du prochain mandat, partager les pratiques exemplaires, surveiller et présenter des comptes-rendus d'initiatives en cours et de nouvelles initiatives
- organiser des activités telles que des ateliers, des séminaires et des formations pour échanger des expériences au sein du réseau EFFAT
- initier les jeunes militants à des programmes spéciaux conçus pour les aider à se prendre en charge et à améliorer leurs compétences en matière de leadership
- créer des opportunités de dialogue et de développement de politiques ou de recommandations entre les jeunes membres de l'EFFAT et les organisations de jeunesse telles que le Forum européen de la Jeunesse, la Plate-forme AGE, la Plate-forme d'apprentissage tout au long de la vie ainsi que le Comité Jeunesse de la CES pour développer des politiques, formuler des recommandations et proposer des initiatives visant à l'amélioration des conditions de travail des apprentis
- impliquer les jeunes dans toutes les autres activités des syndicats à tous les niveaux
- développer un programme de stages pour les jeunes militants syndicaux au secrétariat afin de former et d'éduquer les jeunes dirigeants syndicaux au travail syndical européen

Le comité Jeunesse encourage particulièrement les organisations membres de l'EFFAT à :

- mettre en œuvre avec succès les politiques et lignes directrices de l'EFFAT dans les syndicats et développer des stratégies pour la jeunesse au niveau national
- développer des exemples de bonnes pratiques pour travailler avec les jeunes et les partager à travers le réseau EFFAT
- poursuivre la mise en œuvre de l'engagement en faveur de la jeunesse adopté lors du Congrès de l'EFFAT à Vienne
- encourager davantage de jeunes travailleurs et les nommer pour un rôle d'engagement dans le travail de jeunesse de l'EFFAT
- fournir une expertise, un soutien organisationnel et financier aux activités du Comité des Jeunes de l'EFFAT visant à recruter de jeunes travailleurs
- les encourager à s'impliquer plus activement dans le travail syndical, ainsi que dans d'autres activités prévues par le nouveau règlement et la nouvelle procédure du comité Jeunesse
- combler le fossé de communication entre les jeunes et les syndicats par le développement et l'utilisation de nouveaux canaux de communication capables d'atteindre les jeunes





- tenir compte des intérêts et des problèmes particuliers des jeunes travailleurs lorsqu'ils négocient





A *Recipe* for a stronger



5th Congress Zagreb 6-7 November 2019



Motion 9 - Kommunal : Une vie professionnelle égale !

NOTE que, si près de la moitié des personnes en Europe ont régulièrement leurs règles, il s'agit souvent d'un domaine tabou rempli de préjugés, dont nous ne parlons ni ne diffusons les connaissances. La stigmatisation et le manque de connaissances signifient que les vieilles coutumes survivent et empêchent les gens de jouir pleinement de leurs droits humains. La menstruation est une des raisons pour lesquelles les femmes / les filles manquent une partie de leur scolarité ou la terminent prématurément et par conséquent peuvent se retrouver dans des conditions de vie professionnelle difficiles. Elles peuvent aussi perdre des revenus parce qu'elles doivent rester à la maison pendant cette période. Ce qu'il faut, ce sont des lieux de travail et des écoles avec des installations sanitaires et des espaces adaptés aux besoins des personnes menstruées.

EFFAT craint que le travail à temps partiel n'entraîne non seulement une baisse des revenus, mais aussi, dans de nombreux cas, une diminution des indemnités de congé de maladie et de chômage. Tout cela a également des effets néfastes sur les pensions des femmes et augmente le risque déjà plus élevé que les femmes courent de devenir pauvres. Par conséquent, le temps plein doit également être la norme dans les secteurs à prédominance féminine.

EFFAT note que nous avons toujours une vie professionnelle très inégale et ségréguée selon le sexe. C'est pourquoi nous devons veiller à ce que le droit au travail à temps plein, à un congé parental payé d'une durée raisonnable et à une allocation de maternité devienne un droit de l'UE. Une bonne garde d'enfants et de bonnes règles en matière de congé parental pour les deux parents contribuent à une vie professionnelle plus égale.

Les points suivants peuvent s'ajouter aux objectifs déjà ambitieux du travail de l'EFFAT sur l'égalité des sexes

- que tout le monde devrait pouvoir subvenir à ses besoins toute sa vie,
- que les hommes et les femmes doivent pouvoir combiner travail et responsabilités familiales,
- Les secteurs à prédominance féminine et à prédominance masculine doivent avoir des salaires et des conditions de travail égaux,
- d'avoir des lieux de travail sûrs, sans menaces, violence, sexisme ou harcèlement fondés sur le sexe
- avoir un pouvoir égal dans la vie professionnelle et dans le syndicat, et
- de travailler dans des lieux de travail et des environnements scolaires où les femmes/filles ont accès à des toilettes et à des zones sanitaires où elles peuvent se sentir en sécurité même pendant les périodes de menstruation.





A Recipe for a stronger



5th Congress Zagreb 6-7 November 2019



Motion 10 - EFFAT-Budgets 2020-2021

Les nouveaux Statuts de l'EFFAT, adoptés lors du 5ème Congrès de l'EFFAT, les 6 et 7 novembre 2019 à Zagreb, disent à l'article 11 k) : l'une des tâches du Congrès est "de décider des cotisations d'affiliation".

Lors de sa réunion des 5 et 6 juin 2019, le Comité exécutif a demandé au Secrétariat d'examiner la disponibilité de ressources financières supplémentaires pour le budget de l'EFFAT.

Comme cet examen n'est pas encore terminé et nécessite plus de temps, le Congrès prend la décision suivante :

1. Le Congrès adopte une augmentation des cotisations de 0,02 € et de 0,01 € (pour les affiliés des PECO/ESE sauf la Turquie) pour les années 2020 et 2021 et adopte les budgets proposés pour 2020 et 2021.
2. Le Congrès demande au Comité exécutif de continuer à rechercher des ressources financières supplémentaires pour le budget de l'EFFAT.
3. Le Congrès charge le Comité exécutif de décider de la cotisation pour les années 2022 à 2024.





A Recipe for a stronger



5th Congress Zagreb 6-7 November 2019



Motion 11-Un travail équitable grâce à une meilleure politique agricole européenne (PAC)

Outre de nombreux propriétaires terriens et leurs familles, plus de 10 millions de travailleurs travaillent dans l'agriculture européenne. Ils sont employés dans les exploitations agricoles. Ils prônent la protection des sols, de l'eau et du climat par une production animale et végétale durable ainsi qu'une gestion durable des forêts, la production de matières premières et d'énergies renouvelables, le renforcement des zones rurales et la préservation des relations sociales dans les villages.

La politique agricole commune (PAC) européenne a également été créée pour eux afin *"d'accroître la productivité de l'agriculture en développant le progrès technique, en assurant le développement rationnel de la production agricole ainsi qu'un emploi optimal des facteurs de production, notamment de la main-d'œuvre"* et *"d'assurer ainsi un niveau de vie équitable à la population agricole, notamment par le relèvement du revenu individuel de ceux qui travaillent dans l'agriculture"* (article 33 du Traité instituant la Communauté européenne).

Cependant, la PAC a largement échoué dans la situation sociale des travailleurs. Aujourd'hui, quelque 4 millions de travailleurs agricoles travaillent comme travailleurs migrants, saisonniers ou journaliers dans des conditions caractérisées par le travail illégal, l'exploitation et une situation précaire.

LA POLITIQUE AGRICOLE EUROPÉENNE DOIT TENIR SES PROMESSES

C'est pourquoi les syndicats réclament une politique sociale agricole qui associe les subventions européennes aux fermiers au respect des normes minimales sociales, légales et collectives. L'argent des contribuables européens ne devrait plus pouvoir être utilisé pour promouvoir les violations de la loi, le dumping social et la traite des êtres humains.

EFFAT considère ces trois normes minimales comme une priorité :

- ✓ Preuve d'emploi légal
- ✓ l'application des règles européennes en matière de santé et de sécurité au travail, et
- ✓ l'accès obligatoire des travailleurs à la formation et au perfectionnement (2^{ème} pilier)

Ces trois normes contribuent à un travail équitable.

Il existe une base juridique européenne pour ces normes :

- L'application de la Directive sur des conditions de travail transparentes et prévisibles dans l'Union européenne (UE 2019/1152) fournit une preuve simple et non bureaucratique de l'emploi légal,
- l'application de la réglementation européenne sur la santé et la sécurité au travail (89/391 CEE) est prouvée par l'application de l'évaluation des risques dans les exploitations,
- et l'accès obligatoire à la formation des travailleurs agricoles peut être imposé aux États membres dans le cadre de la réforme en cours de la PAC par le biais des règles du deuxième pilier.

De moins en moins de travailleurs dans les zones rurales trouvent du travail et des revenus dans l'agriculture locale et proche de leur famille et de leurs relations sociales. Il s'agit là d'une conséquence directe du dumping social dans ce secteur. De plus en plus de travailleurs migrent à travers de nombreux pays à la recherche de nouveaux revenus pour eux-mêmes et leur famille. Les exploitations restantes perdent ainsi de plus en plus leur cohésion sociale avec la population locale. Les effets négatifs de ces migrations dans les zones rurales l'emportent sur les avantages des transferts de fonds des travailleurs à distance.





A *Recipe* for a stronger



5th Congress Zagreb 6-7 November 2019



BON EXEMPLE

La "DIRECTIVE SUR DES CONDITIONS DE TRAVAIL TRANSPARENTES ET PRÉVISIBLES DANS L'UNION EUROPÉENNE" (UE 2019/1152) du 20 juin 2019 peut être appliquée simplement et sans effort bureaucratique dans les exploitations afin d'employer légalement et de légaliser le travail illégal.

- ✓ **EFFAT INVITE L'ASSOCIATION EUROPÉENNE DES EMPLOYEURS DE L'AGRICULTURE (GEOPA-COPA)** à collaborer avec l'EFFAT pour élaborer et soumettre aux États membres un formulaire pour la mise en œuvre de la présente Directive qui puisse être appliquée sans bureaucratie disproportionnée dans les exploitations agricoles concernées.
- ✓ **EFFAT INVITE LES INSTITUTIONS EUROPÉENNES** à soutenir ces travaux et à permettre ainsi un pas important vers la création d'un bon travail dans l'agriculture.
- ✓ **EFFAT ENCOURAGE SES ORGANISATIONS MEMBRES** à promouvoir ces

L'EFFAT - la Fédération européenne des syndicats de l'agriculture, de l'alimentation et du tourisme - invite les nouveaux représentants des institutions européennes à prendre un engagement social pour les paiements agricoles directs. Seuls les employeurs employant de manière légale et qui se conforment à la législation en vigueur devraient bénéficier pleinement des paiements directs. Ceci permet d'assurer un travail décent.

